

Le 15 juin 2016

Martin Franco
Pharmacien et Chef adjoint
Département de pharmacie

**Objet : Suivi de votre présentation «Comité des pratiques professionnelles» au
comité exécutif du conseil multidisciplinaire faite le 29 avril 2016**

Monsieur Franco,

Le but de cette présente lettre est d'abord de vous remercier pour votre temps pour la présentation aux membres du comité exécutif (CE) du conseil multidisciplinaire (CM) transitoire du 29 avril dernier concernant la création du comité des pratiques professionnelles (CPP) du CIUSSS EMTL.

Le CECM profite de cette occasion de communication afin de vous faire part des points importants pour le CM ; ceux-ci seront d'ailleurs transmis au futur CECM élu :

- Les CM étant présents dans des entités à vocation similaire au sein des anciens établissements, le CECM ne peut qu'être accord avec tous les bien-fondés de l'implantation du CPP dès maintenant;
- Le CECM soulève la qualité de la réflexion quant à l'élaboration des objectifs de gouvernance et la proposition de modélisation des pratiques professionnelles. Des discussions futures à ce sujet en CPP seront des plus intéressantes;
- Le CM, par définition, ayant un mandat clair quant à la promotion des pratiques professionnelles des techniciens, technologues et professionnels, il va sans dire qu'un siège lui étant réservé au CPP est légitime et essentiel. Le rôle du CM, de même que les liens fonctionnels clairement identifiés sur l'articulation du CPP démontre la compréhension et la reconnaissance de l'apport du CM par l'organisation;
- Malgré que les membres du CM ne sont pas les principaux acteurs dans l'application des OC-OIP, l'un des volets importants du CPP, il va sans dire que celles-ci auront une influence sur les pratiques professionnels de nos membres;
- Une représentation, somme toute juste et équitable, entre les différents programmes, directions et conseils est appréciée et favorisera les échanges et les prises de position dans un climat d'approches collaboratives. Des processus de consultation avec les partenaires de la communauté qui seront touchés par les pratiques du CIUSSS seront également à mettre de l'avant;
- Parmi les rôles et responsabilités du CPP, un souci clairement identifié quant à l'assurance de prestations de soins et services de qualité à la clientèle et sans impact pour celle-ci lors d'un changement ou ré-organisation est souhaitable.

Également, diverses pistes sont déjà soulevées par le CECM afin d'optimiser l'apport du CM ainsi que de favoriser la pleine réalisation du mandat du CPP :

- Il est souhaité qu'une saine collaboration existe entre le représentant de la DSM (conseiller-cadre orthophonie-audiologie) au sein des sous-comités du CPP et le CECM afin d'assurer notre rôle-conseil sur les thématiques nous touchant, de même que pour identifier des personnes-ressources sur le terrain, membres du CM, pour bonifier les réflexions;
- Le CECM souhaite avoir un rôle de vigie particulier (en plus de celui prévu par le CPP) afin d'assurer que des membres du CM soient bel et bien impliqués, lorsque requis et pertinent, dans les divers processus de consultation et d'implantation de projets et protocoles;
- Le CM est un vecteur de communication auprès de plus de 2700 employés, membres du CM, qui seront touchés par les décisions prises au CPP. Il s'agit d'une opportunité des plus intéressantes pour optimiser le processus de gestion du changement.

Finalement, la réflexion et la décision quant à l'officier du CM qui siègera au CPP sera réalisée par le CECM élu. Le processus électoral s'étant terminé le 7 juin dernier, vous recevrez au cours des prochaines semaines l'information quant à notre représentant.

Pour toutes communications avec le CECM, nous vous invitons à utiliser cette adresse courriel : multidisciplinaire.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

En toute collaboration,



Sylvain Dubé
Porte-parole du Conseil multidisciplinaire transitoire
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Cc : Yvan Gendron, PDG
Sylvain Lemieux, DGA PSPGS – DSM
Sylvie Martel, DSM adjointe – volet pratiques professionnelles